

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 447

présenté par
Mme Valérie Boyer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7 BIS, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.